



École Antoine-Girouard
650, rue Antoine-Girouard
Boucherville (QC) J4B 3E5

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du Conseil d'établissement du 27 mai 2021, à 18 h 30, en rencontre virtuelle, Boucherville

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Landry, Directrice
Madame Sophie Deschamps, Membre parent
Madame Marie-France Riopel, Membre parent
Monsieur Jean-Guy Savaria, Membre parent
Madame Suzanne Lataille, Membre parent
Madame Cynthia D'Itri, Membre parent
Monsieur Alexandre Dubé, Membre parent substitut
Madame Pascale Darveau, enseignante
Madame Hélène Éthier, Technicienne au service de garde
Madame Sophie Thériault, Éducatrice au service de garde
Monsieur Luc Lapierre, enseignant
Madame Nadine Bergeron, enseignante

ABSENCES SIGNIFIÉES :

Madame Catherine Amélie Côté, Membre parent

PUBLIC :

Aucun public

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;

Mme Sophie Deschamps constate le quorum et propose l'ouverture à 18 h 33.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire;

Mme Cynthia D'Itri se propose comme secrétaire.

3. Revue et adoption de l'ordre du jour;

Mme Sophie Deschamps présente l'ordre du jour.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Revue et approbation du procès-verbal du 27 avril 2021;

Point reporté à la prochaine rencontre.

5. Suivi à la dernière rencontre;

Aucun suivi.

6. Parole au public :

Deux personnes sont présentes : Mme Marie Prévost, infirmière à temps plein et Mme Geneviève Labonté, propriétaire de la pharmacie Jean Coutu sur Fort St-Louis à Boucherville. Elles s'exprimeront au point 7.1.

7. Points de décision et d'information :

7.1. Dons et campagnes de financement;

Mme Marie Prévost souhaitait effectuer un geste en l'honneur de son amie Valérie qui est décédée et qui a fait sa carrière en enseignement à Boucherville. Elle a proposé à Mme Labonté d'être bénévole dans sa pharmacie afin de récolter un montant d'argent pour les écoles. Ce qu'elle a reçu pour la vaccination, elle l'a mis de côté afin d'effectuer un don à deux écoles, dont Antoine-Girouard. Mme Prévost, ainsi que plusieurs personnes bénévoles, ainsi que la pharmacie ont réussi à amasser une somme de 4 000 \$ (2 000 \$ par école). Le montant a été déposé aujourd'hui dans un fonds à destination spéciale. Il servira, entre autres, pour l'achat de matériel pédagogique.

Mme Landry a été approchée par l'entreprise *Perfection* afin de faire une campagne de financement l'an prochain. Elle propose de commencer à réfléchir à cette possibilité pour l'an prochain.

Mme Deschamps propose l'idée de refaire la campagne de financement avec la vente de plantes. Cela avait rapporté entre 2 000 \$ et 4 000 \$.

Mme Landry ajoute que l'idéal serait de proposer l'idée lors de l'assemblée générale de la rentrée et qu'il pourrait s'agir d'un projet intéressant pour l'OPP ainsi que d'autres personnes bénévoles.

Mme Bergeron mentionne que l'école de la Broquerie a aussi fait une campagne de financement impliquant la vente de plantes récemment et que cela a passé dans le journal. L'OPP s'était aussi impliquée.

M. Savaria mentionne qu'il serait intéressant que la campagne de financement puisse répondre du même coup aux besoins de l'école.

Mme D'Itri abonde dans le même sens que M. Savaria et a aussi l'impression que les membres de l'OPP pourraient être intéressés par ce projet.

7.2. Liste des fournitures scolaires, approbation;

Mme Landry mentionne que ce point revient chaque année pour approbation. Les listes de fournitures ont été vérifiées par l'avocate du centre de services scolaire (CSS) afin que la quantité demandée soit raisonnable, qu'il n'y ait pas de marques mentionnées ni de niveau de qualité exigé. Mme Thériault propose l'approbation des listes. Mme Darveau appuie.

7.3. Encadrements des frais chargés aux parents, approbation;

Le conseil d'établissement (CÉ) doit approuver les frais maximaux demandés aux parents. Le montant décidé était de 75 \$ par année (et non 70 \$) et il est demandé d'approuver un montant de 80 \$ en raison de l'augmentation du coût des cahiers, et ce, malgré les nombreux efforts effectués pour faire baisser le montant.

M. Savaria mentionne qu'il serait intéressant de pouvoir se comparer à d'autres écoles et de garder en tête que notre école est dans un quartier où se trouvent davantage de familles « défavorisées ».

Mme Bergeron confirme que les prix varient beaucoup d'une école à l'autre et que généralement, le montant se trouverait entre 50 \$ et 125 \$.

Mme Darveau a participé à d'autres CÉ et a l'impression qu'Antoine-Girouard se trouve dans la moyenne.

En lien avec l'augmentation du coût du cahier d'anglais (5^e année), Mme Thériault propose de préciser que le cahier servira probablement pour deux ans. Mme Landry précise que même en changeant d'enseignante, le matériel pourrait effectivement être utilisé.

Mme Riopel propose l'adoption du montant maximal de 80 \$ en ayant confiance que le personnel de l'école fera des choix judicieux. Personne ne s'y oppose, le montant est donc accepté à l'unanimité.

CÉ-2020-2021-45

7.4. Matériel didactique, approbation;

Le matériel a été approuvé au point 7.3, mais Mme Landry souhaite attirer l'attention sur un nouveau matériel de mathématique qui sera à l'essai dès septembre pour tout le premier cycle (1^{re} année, 2^e année et groupe multiniveaux 1-2). Il s'agit de Prest-Math, développé en Beauce par des conseillers pédagogiques et chercheurs de l'Université de Sherbrooke. Le personnel enseignant est bien excité à l'idée d'utiliser ce nouveau matériel. Il coûte un peu plus cher (22,30 \$), mais vient avec des capsules-vidéos et autres.

En 3^e et 4^e année, il s'agira du même matériel que l'an dernier : Matcha et Jazz. Les 5^e et 6^e année conserveront aussi le même matériel (français, mathématiques et univers social).

Mme Landry mentionne qu'il y a actuellement deux postes libres. L'affectation aura lieu en juin et le sujet sera abordé à la prochaine rencontre.

M. Savaria demande si une réflexion est entamée quant à l'utilisation de l'agenda papier. Mme Landry répond que la pandémie a effectivement permis de découvrir d'autres façons de faire et que la réflexion est en cours.

Mme Deschamps en profite pour demander pourquoi les leçons sont parfois imprimées, découpées et collées dans l'agenda plutôt que transcrites à la main par les élèves. Mme Nadine explique qu'il s'agit effectivement d'une pratique effectuée par certains membres du personnel, et ce, pour différentes raisons (manque de temps pour copier le texte, trop d'erreurs dans la transcription). Mme Landry prendra soin d'amener ce sujet auprès du personnel enseignant lors de l'AG.

M. Savaria propose l'approbation du matériel didactique. Cela est approuvé à l'unanimité.

CÉ-2020-2021-46

7.5. Services complémentaires, information;

Mme Landry explique qu'en 2019-2020, il y avait une journée accordée à chacun des trois services (orthophonie, psychoéducation et psychologie). Cette année, cela augmentera à 1 journée et demie pour chaque service.

Elle ajoute que les psychologues se font très rares dans le CSS, ce qui fait que la répartition a dû changer. Les psychologues se trouveront uniquement dans les écoles où se trouvent les classes spécialisées (Jeunes Découvreurs, Père-Marquette). Notre école aura 1 journée par semaine, mais il y aura une priorisation des services, dont moins de suivis en psychologie.

Mme Deschamps demande quel serait le besoin en psychologie pour l'école. Mme Landry répond qu'idéalement, elle aurait besoin de 3 jours par professionnels avec une accentuation forte en orthophonie qui est, selon elle, une belle porte d'entrée en bas âge.

7.6. Grille-matière, information;

Mme Landry explique le l'horaire des spécialités (éducation physique, musique, anglais, art dramatique) a été modifié suite à la consultation de l'AG. La grille-matière avait été approuvée l'an passé. La classe 3-4 suivra la répartition de matière de 4^e année.

7.7. Évaluation de la progression de la mise en œuvre du projet éducatif, information;

Mme Landry mentionne que l'évaluation doit être faite chaque année et qu'elle est actuellement en préparation.

Concernant l'objectif lecture (objectif : encourager à lire tous les jours), Mme Landry informe le CÉ que le 6 000 \$ a été utilisé comme prévu pour l'achat de livres.

La semaine prochaine (lundi, mardi et mercredi), le sondage portant sur le bien-être et la sécurité des élèves à l'école (Chaire de l'Université de Laval) sera administré auprès des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année. Cela se fera à la bibliothèque avec désinfection entre chaque groupe.

En ce qui concerne le plan de lutte, il a servi davantage cette année et s'appuiera sur les nouvelles mesures de sécurité l'an prochain.

Satisfaction des parents : le sondage sera administré probablement en début d'année scolaire par l'entremise d'un questionnaire FORM.

Mme Landry est fière d'informer que le nouveau service de tutorat a été un franc succès et qu'il a carrément sauvé des élèves du redoublement. Elle a l'intention de reconduire l'expérience l'an prochain et puisque les tuteurs le font de manière bénévole, l'enveloppe qui a été reconduite par le Ministre pourra servir à autre chose. Le projet sera présenté au prix Inspiration Patriotes comme un bel exemple de collaboration avec la communauté. Le partage a été très riche entre les enseignants et les tuteurs.

Mme Éthier propose que le CÉ écrive une lettre de remerciement aux bénévoles en leur partageant que leur contribution a eu un bel impact sur la réussite des élèves. Elle ira voir Mme Landry à cet effet puisqu'elle a quelques idées.

7.8. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation, information;

Madame Landry explique que le plan de lutte sera reconduit dans sa version actuelle pour l'année 2021-2022. Le plan sera révisé en cours d'année prochaine pour s'arrimer aux règles d'encadrement et au mode de vie qui ont été changées pour l'an prochain.

7.9. Règles de conduite et mesures de sécurité, information;

Les points 7.8 et 7.9 sont traités ensemble. Dans le cadre du comité « mode de vie », le personnel enseignant avait mentionné son intérêt pour réformer et rendre plus claire la gradation par rapport aux manquements. Cela n'a pas été travaillé en raison de la pandémie.

L'approbation des règles de sécurité et du code de vie aura lieu avant la fin de l'année. Le comité y travaille et le tout devrait être approuvé lors de la prochaine séance.

Le plan de lutte ne sera pas modifié cette année puisqu'il est nécessaire de l'arrimer aux règles de sécurité.

7.10. Parole à la représentante du service de garde;

Mme Éthier souligne que la semaine des services de garde a été une belle réussite. Elle félicite son équipe puisque la semaine a été très appréciée par les élèves, notamment l'activité animée par Luc. Les parents faisant partie du CÉ le confirment. Les activités ont été grandement appréciées par leurs enfants.

La dernière journée pédagogique de l'année (4 juin) aura pour thématique : la « fiesta ».

On ne sait pas s'il sera possible d'effectuer des sorties l'an prochain. Cela dépendra des mesures sanitaires.

À compter du 1^{er} juillet, le Ministère a décidé d'augmenter les frais du service de garde à 8,55\$ (par jour/par enfant).

7.11. Parole aux membres

Mme Riopel demande des nouvelles par rapport à la crise sanitaire. Elle manifeste son étonnement de ne pas avoir reçu de courriel lors de la dernière fermeture du groupe de sa fille. Mme Landry est étonnée et mentionne que les pratiques n'ont pourtant pas changé et que le courriel aurait dû être envoyé.

Pas de classe fermée pour le moment. Une famille était en dépistage récemment et le résultat s'est avéré négatif.

Retour sur la saga des faux ongles : Mme Landry revient sur le courriel qui a dû être envoyé élèves de 4^e, 5^e et 6^e année. Elle explique que, depuis quelque temps, l'équipe-école a constaté que plusieurs élèves se faisaient poser de faux ongles et que cela devenait problématique, notamment lors du cours d'éducation physique.

7.12. Parole à la direction

Mme Landry affirme que le personnel est fatigué, que l'année fut exigeante et que les vacances seront bien méritées. Elle ajoute qu'il reste tout de même encore beaucoup de travail pour tout boucler, mais qu'au final, cela fût une belle année et que tout va pour le mieux présentement.

Quelques enseignantes profiteront du mois de juin pour transmettre du contenu relativement à l'éducation à la sexualité. Celui-ci était obligatoire lors des dernières années, mais ne l'a pas été cette année en raison de la pandémie (afin de laisser plus de place pour les apprentissages essentiels).

Rien n'a changé en lien avec le port du masque à l'école. Cela demeure obligatoire à l'intérieur et sur le terrain de l'école, tant pour les enfants que les visiteurs.

Trois nouvelles capsules sont disponibles en lien avec la formation des membres du CÉ. Mme Deschamps propose aux membres de se rendre sur le site pour les visionner avant le prochain CÉ.

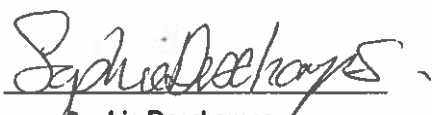
8. Correspondance;

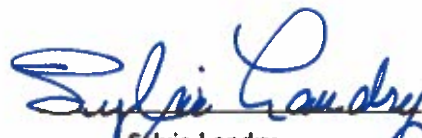
Aucune correspondance

9. Levée de la séance.

10. Mme Sophie Thériault propose la levée de l'assemblée à 19 h 52

CÉ-2020-2021-47


Sophie Deschamps
Présidente


Sylvie Landry
Directrice